REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CUINES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 10 DECEMBRE 2019

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAZZARO, Maire

<u>MEMBRES PRESENTS</u>: MM. BIGNARDI Martine – COMBET-BLANC Françoise- DERRIER Josette - EMIN Monique- PACHOUD Bernard – ROL Nelly – TOESCA Jean-Yves - TOGNET André

MEMBRES ABSENTS EXCUSES:

- Mme ALPE Martine
- Mme ANTONACCI Lucie (Procuration à Mme DERRIER Josette)
- M. ARNOUX Roger (Procuration à M. LAZZARO Dominique)
- Mme DARMEZIN Muriel
- M. GERMAIN Frédéric
- M. JAMEN Alain

Mme BIGNARDI Martine a été élue Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 octobre 2019.

I - PRESENTATION DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE PAR LA GENDARMERIE

Les services de la gendarmerie présentent à l'assemblée le dispositif de participation citoyenne pouvant être mis en place sur la commune. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale, et de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, par une approche partenariale des relations entre la population et les forces de sécurité de l'état.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- EST FAVORABLE à l'instauration du dispositif de participation citoyenne dans la Commune.

II - PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2020

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- <u>DECIDE</u> de fixer le tarif de Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.) à <u>200,00 €</u> (Deux cents euros) pour l'Année 2020

Page 2

III <u>- DESIGNATION DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE SAINT</u> ETIENNE DE CUINES ANNEE 2019-2020

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, 9 voix pour et 2 abstentions,

- **DESIGNE** les délégués suivants pour le conseil d'administration du collège :
- MEMBRE TITULAIRE:
- Mme COMBET-BLANC Françoise
- MEMBRE SUPPLEANT:
- M. LAZZARO Dominique

IV - SUBVENTION DU BUDGET COMMUNE VERS LE BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir régler plusieurs factures en section d'investissement et les crédits nécessaires n'étant pas suffisants sur le budget de l'eau/assainissement,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- <u>VOTE</u> une subvention d'un montant de 7**0.000,00 Euros (soixante dix mille euros)** du budget commune vers le budget eau/assainissement pour l'année 2019

V - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N° 2 ET 3 BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- <u>VOTE</u> uniquement la décision modificative n° 2 de l'année 2019 pour le budget eau/assainissement.

VI - ECHANGE TERRAINS COMMUNAUX LIEU-DIT « AU CLAPEY »

M. Le Maire informe le conseil municipal d'un projet de lotissement situé au lieu-dit « Au Clapey » sur les parcelles cadastrées section E N° 302-303 et 304. Afin de répondre à la demande de la SCI MACHATA concernant un échange avec la partie haute du chemin du clapey, la commune souhaite avant tout obtenir des informations complémentaires des services du cadastre, pour s'assurer que ce chemin appartient bien au domaine communal.

VII - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3 - BUDGET COMMUNE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** la décision modificative n° 3 de l'année 2019 pour le budget Commune.

Vu par Nous, Maire de la Commune de ST ETIENNE DE CUINES, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 11 décembre 2019, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/1884. Ce compte-rendu est également disponible sur le site internet de la Commune.

M. Dominique LAZZARO
MAIRE